



**R**ECUEIL  
DES **A**CTES  
**A**DMINISTRATIFS  
DU **D**EPARTEMENT

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU 7 JUIN 2021**



## **N° 2021-269 - Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi - année 2020**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte du bilan 2020 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- autorise sa présidente à signer tous documents se rapportant à ce bilan/point d'étape établi en juin 2021.

## **N° 2021-270 - Contribution de la Meurthe-et-Moselle à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - Point d'étape juin 2021**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte du rapport d'exécution 2020 de la convention de prévention et de protection de l'enfance,
- autorise sa présidente à signer tous documents se rapportant à ce point d'étape établi en juin 2021.

## **N° 2021-271 - Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Crédits 2021 Volet B : Soutien à la création d'un dépôt de la Banque Alimentaire et d'une épicerie itinérante, en partenariat avec l'association Trans'Boulot dans le nord du Département**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Trans' Boulot pour le fonctionnement de l'épicerie sociale itinérante au titre de la stratégie pauvreté,
- attribue trois subventions à la Banque Alimentaire de Meurthe-et-Moselle d'un montant de 6 000 € au titre de la stratégie pauvreté, d'un montant de 5 000 € au titre du Contrat Territoires Solidaires Territoire LONGWY, et d'un montant de 15000 € au titre du Contrat Territoires Solidaires Territoire BRIEY,
- approuve les termes de la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, l'Etat, la Banque alimentaire de Meurthe-et-Moselle et l'association Trans'Boulot relative à la mise en œuvre d'une épicerie solidaire itinérante sur les territoires de Brie et Longwy, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 - article 6574 sous fonction 58 - programme P442 – opération O020– enveloppe E05 concernant les subventions de 4 000 € et de 6 000 €,
- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 - article 6574 sous fonction 58 - programme P223 – opération O001– enveloppe E01 AE CTS 2016-2021 pour la subvention de 5 000 € attribuée à la Banque alimentaire de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du CTS de Longwy,

- précise que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 065 - article 2021 sous fonction 58 - programme P223 – opération O002– enveloppe E02 AE CTS 2016-2021 pour la subvention de 15 000 € attribuée à la Banque alimentaire de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du CTS de Briey.

### **N° 2021-272 - Stratégie PPE - Partenariat relatif à l'aide au domicile des familles d'accueil d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention entre le Département et l'association U2AF 54 relative au soutien des assistants familiaux de la protection de l'enfance dans leurs missions pour l'année 2021 ;
- autorise sa présidente à signer ladite convention, au nom du Département ;
- Précise que les dépenses seront imputées au chapitre 65, article 6514 sous fonction 51 – programme P461, opération O001 et enveloppe E02.

### **N° 2021-273 - Coordination territoriale des aides sociales facultatives du territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le projet de convention à passer avec la CAF de Meurthe-et-Moselle afin de mettre en place une Coordination territoriale des aides sociales facultatives sur le territoire de Briey à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et ce, pour une durée de trois ans,
- décide d'assurer la gestion administrative et financière du dispositif durant trois ans,
- prend acte de la subvention prévisionnelle de la CAF attribuée au Département au titre des frais de fonctionnement de la Coordination territoriale des aides sociales facultatives d'un montant de 10 000 euros proratisés pour l'année 2021 au regard de la date de mise en œuvre effective, soit 5 000 euros,
- prend acte de la contribution de la CAF pour abonder le fonds de la Coordination territoriale des aides sociales facultatives à hauteur de 20 000 euros proratisés pour l'année 2021 au regard de la date de mise en œuvre effective, soit 10 000 euros,
- décide d'abonder le fonds à hauteur de 10 000 euros proratisés pour l'année 2021 au regard de la date de mise en œuvre effective soit 5 000 euros,
- précise que l'enveloppe globale affectée chaque année au fonds représentera théoriquement 30 000 euros (20 000 € de la CAF et 10 000 € du Département) qui pourront être complétés par les autres partenaires, cette enveloppe pourra être ajustée en fonction de la consommation,
- autorise le Département, en tant que membre de la CTASF, à adopter une charte de fonctionnement,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants.

### **N° 2021-274 - Subvention de fonctionnement - Secours Populaire Français**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'association Secours Populaire Français au titre de l'exercice 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 €,
- précise que ces sommes nécessaires seront imputées pour la subvention de fonctionnement sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

#### **N° 2021-275 - Subvention de fonctionnement - Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde à l'union départementale de Consommation Logement Cadre de Vie une subvention globale d'un montant de 7 000 € au titre de l'exercice 2021, à charge pour elle de répartir cette somme entre les six unions locales ayant déposé une demande de subvention et elle-même,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

#### **N° 2021-276 - Subvention de fonctionnement - Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde au Conseil départemental de l'Accès au Droit une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'exercice 2021,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme P442 – opération O015 – enveloppe E05

#### **N° 2021-277 - Partenariat du Conseil départemental (Cité des Paysages et Direction Enfance Famille Santé Publique) avec les associations accueillant des jeunes au titre de l'aide sociale à l'enfance**

Rapporteur : Mme Agnès MARCHAND  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention-type, présentée en annexe, à intervenir avec les associations accueillant des jeunes au titre de l'aide sociale à l'enfance, pour l'organisation de séjours pédagogiques pendant l'été 2021, dans le cadre de la programmation pédagogique 2021 de la Cité des Paysages,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département.

**N° 2021-278 - Soutien financier du Département de Meurthe-et-Moselle au démarrage du projet de Campus des Métiers et des Qualifications Autonomie et Inclusion**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue au Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie (GIP FTLV) qui porte le Campus des Métiers et des Qualifications Autonomie et Inclusion une subvention à hauteur de 10 000 €, au titre de 2021 et dans le cadre du démarrage du projet ;
- précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre 65 article 6574 sous fonction 58, programme P442 – opération O015 – enveloppe E05.

**N° 2021-279 - Demande de remise gracieuse au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

Rapporteur : Mme Annie SILVESTRI  
Vu l'avis de la commission Solidarité,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité**,

- accorde une remise gracieuse partielle de dette au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :
  - Dossier n°5213223 : exonération partielle de la dette de monsieur F.B. pour la ramener à 21 587,83 €.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-280 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions aux établissements suivants :

COLLEGE	DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT
PAGNY S/MOSELLE LA PLANTE GRIBEE	Remise en état four mixte	972,60 €

LAXOU Collège LA FONTAINE	Diagnostic Amiante Avant Travaux Douche Demi-Pension	492,00 €
DOMBASLE SUR MEURTHE Collège de l'Embanie	Fourniture et pose tableau électrique + réalisation schémas	1 356,00 €
DOMBASLE SUR MEURTHE Collège de l'Embanie	Mise en conformité des vérins de désofuvage salle T2 et espace commun	1 202,99 €
AUDUN LE ROMAN Collège Gaston Ramon	Remplacement des roulements des portails	2 134,80 €
BLENOD LES PAM Collège V Van Gogh	Levée des observations rapport quinquennal ascenseur	3 810,52 €
BLENOD LES PAM Collège V Van Gogh	Remise en état armoire froide positive SEGPA	3 710,81 €
DIEULOUARD Collège J. Curie	Remise en état chambre froide positive	2 174,27 €

- autorise sa présidente à verser directement aux collèges la somme correspondante, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes : Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

#### **N° 2021-281 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue la subvention conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

#### **N° 2021-282 - Restructuration partielle du collège Eugène François à Gerbéviller. Présentation et approbation du programme prévisionnel de l'opération, et désignation des maîtres d'œuvre**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le programme de l'opération de restructuration du collège Eugène François de Gerbéviller,

- prend acte du lancement de la procédure de concours d'architecture suivant les conditions décrites dans le rapport,
- autorise sa présidente à indemniser les architectes et ingénieurs, membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre sur la base des écrits dans le rapport.

### **N° 2021-283 - Désaffectation du site de l'ancien collège Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- propose la désaffectation du site de l'ancien collège Monplaisir de Vandœuvre-lès-Nancy à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants.

### **N° 2021-284 - Convention CAF : tarif restauration collèges - années scolaires 2021/2022 et 2022/2023**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention, présentée en annexe, à intervenir entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département

### **N° 2021-285 - Logements dans les collèges publics**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis du conseil d'administration du collège Jacques-Monod de LUDRES en date du 30 mars 2021 ;  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Jacques-Monod de LUDRES à Madame Mandy ISSELIN, par nécessité absolue de service.

### **N° 2021-286 - Aide à la licence scolaire**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications du tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires, soit 71 136 euros, seront prélevés sur le programme P361, enveloppe E01, Opération 009 Aide à la licence scolaire.



## **N° 2021-287 - Fonds d'Initiative Jeunesse**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :
  - 6 000 € à la Ligue de l'Enseignement dont :
    - 1 000 € pour le projet « école du spectateur »
    - 1 500 € pour le projet « lutte contre les discriminations »
    - 1 000 € pour le projet « éducation aux médias »
    - 2 500 € pour le projet « rallye jeune et citoyen »
  - 7 650 € pour le fonctionnement du comité départemental de l'UFCV,
- approuve l'avenant n°3 à la convention 2020–2022 entre le Département et la Ligue de l'Enseignement présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, enveloppe 05, opération 017 FIJ départemental.

## **N° 2021-288 - Équipements socio-éducatifs**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide d'attribuer la subvention d'investissement d'un montant de 3 750 € à la fédération départementale Familles Rurales pour l'acquisition d'un véhicule de ludothèque itinérante,
- précise que les crédits nécessaires, soit 3 750 €, seront prélevés sur le Programme 351 Soutien à l'éducation populaire, Enveloppe 28 « AP 2021-2023 CVL ESE », Opération 022 Equipements socio-éducatifs.

## **N° 2021-289 - Radios associatives locales**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité**,

- attribue à chacune des radios associatives citées dans le tableau joint en annexe une subvention de 1 300 €,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 soutien à l'éducation populaire, enveloppe 05, opération O016 radios associatives locales.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45  
Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.  
Nombre « Abstention » : 0  
Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-290 - Coopération Internationale : appui aux acteurs de terrain**

Rapporteur : M. Antony CAPS  
Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- attribue une subvention de 2 500 € à l'association Amis d'gens,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 39

Nombre « Contre » : 1 - Mme Catherine PAILLARD.

Nombre « Abstention » : 6 - M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Corinne LALANCE, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

### **N° 2021-291 - Lieu d'Expérimentation Marionnette - Convention tripartite 2021**

Rapporteur : Mme Nicole CREUSOT

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- adopte la convention entre le Lieu d'Expérimentation Marionnette (LEM), la Ville de Nancy et le Département de Meurthe-et-Moselle, en soutien au projet artistique du LEM pour l'année 2021, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département,
- rappelle que la subvention départementale évoquée dans la présente convention a été attribuée par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 12 avril 2021.

### **N° 2021-292 - Convention d'organisation de l'exposition "La sculpture en son château. Variations sur un art majeur" organisée au musée du château de Lunéville, en partenariat avec le Musée du Louvre**

Rapporteur : Mme Nicole CREUSOT

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve les termes de la convention, présentée en annexe, relative à l'organisation de l'exposition « La sculpture en son château. Variation sur un art majeur » organisée au musée du château de Lunéville, en partenariat avec le Musée du Louvre,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

### **N° 2021-293 - Soutien aux acteurs touristiques**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA

Vu l'avis de la commission Education,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde une subvention de :

- 4 000 € à l'union nationale des associations de tourisme et de plein air,
  - 5 000 € à l'office de tourisme du pays de Longwy,
  - 5 000 € au relais départemental des gîtes de France,
  - 800 € à Clé vacances 88 et 54,
  - 4 000 € à la fédération régionale des offices de tourisme (FROTSI),
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 144, opération 002, enveloppe 01, chapitre 65, imputation budgétaire 988-6574.94 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé,
  - précise que compte tenu de la crise sanitaire qui touche actuellement la France, les actions ne sont pas définies de façon précise mais leur définition ne remettra pas en cause le principe de la subvention accordée.

### **N° 2021-294 - Stratégie touristique de la destination Massif des Vosges 2020/2022 - Actions 2021**

Rapporteur : M. Jean-Pierre MINELLA  
 Vu l'avis de la commission Education,  
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- accorde une subvention de 8 880 € pour l'année 2021 au Parc naturel régional des ballons des Vosges,
- précise que ces crédits seront pris sur le programme 144 – chapitre 65 – imputation budgétaire 988/6574.94 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé Tourisme.

### **N° 2021-295 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
 Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve la convention à intervenir entre le Département et l'association du Pays du Bassin de Briey, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

### **N° 2021-296 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
 Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,  
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

## **N° 2021-297 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau en annexe,
- approuve la convention à intervenir entre le Département et l'EHPAD Saint Charles,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Agnès MARCHAND.

## **N° 2021-298 - CTS - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

## **N° 2021-299 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- approuve les avenants aux Contrats Sportifs et Solidaires 2020-2021 avec les associations Handisport Lunéville et Football Club Lunéville, tels que présentés en annexe,
- autorise sa présidente à signer lesdits avenants au nom du Département,
- approuve la convention Contrat Sportif et Solidaire 2021 avec l'association Judo Jujitsu Dombasle,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Catherine PAILLARD.

## **N° 2021-300 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire du Lunévillois**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

## **N° 2021-301 - Fonds départemental de relance**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue les subventions telles que proposées en annexe au titre du fonds départemental de relance,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P223, Opération O008, Enveloppe E07, chapitre 204.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 42

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 4 - M. Laurent TROGRIC, M. Stéphane HABLOT, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Eric PENSALFINI.

## **N° 2021-302 - Subvention de fonctionnement 2021 - association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54)**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention de 130 000 € à l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2021,
- approuve la convention correspondante à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle, présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O007.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Laurent TROGRIC, Mme Rose-Marie FALQUE.

**N° 2021-303 - Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les agences d'urbanisme (AGAPE et SCALEN)**

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend connaissance des programmes de travail de l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE) et de l'Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) pour l'année 2021,
- attribue respectivement les subventions suivantes :
  - pour l'AGAPE : 28 500 €,
  - pour SCALEN : 30 000 €,
- approuve les conventions financières présentées en annexe à intervenir avec chacune des agences,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département,
- précise que ces crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 223, opération 007, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 10281 – 65/6574/70 subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

**N° 2021-304 - D77.025 - Réfection de l'étanchéité et des superstructures du pont sur la Moselle à CHAUDENEY. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la réfection de voies communales à DOMMARTIN-LES-TOUL**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention de transfert entre le Département et la commune de Dommartin-les-Toul,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

**N° 2021-305 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - Commune de Pagny-sur-Moselle**

Rapporteur : M. André CORZANI  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les termes de la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental à Pagny-sur-Moselle,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

## **N° 2021-306 - Action cœur de ville et bourgs centres : subvention à la ville de Toul pour 4 projets**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,  
- attribue à la ville de Toul les subventions suivantes :

- 11 200 € pour l'embellissement et la mise en valeur des espaces urbains remarquables sans dépasser 40 % du montant HT des travaux. Les crédits seront affectés sur le programme P223 CTS/Env 06 AP CTS « Action cœur de ville et bourgs centres »/ Nat « 9652-204/204142/71 ID Subvention équipements aux communes et structures intercommunales-Bâtiment et installations de développement urbain » ;
- 12 400 € pour la modernisation et le renforcement des équipements de loisir sans dépasser 40 % du montant HT des travaux. Les crédits seront affectés sur le programme P223 CTS/Env 06 AP CTS « Action cœur de ville et bourgs centres »/ Nat « 9640-204/204142/633 ID Subvention équipements aux communes et structures intercommunales-Bâtiment et installations socio-éducatif et de loisirs » ;
- 21 240 € pour l'aménagement du jardin de la Sacristie sans dépasser 40 % du montant HT des travaux. Les crédits seront affectés sur le programme P223 CTS/Env 06 AP CTS « Action cœur de ville et bourgs centres »/ Nat « 9674-204/204142/312 ID Subvention équipements aux communes et structures intercommunales-Bâtiment et installations de patrimoine culturel » ;
- 19 582 € pour la modernisation de la médiathèque sans dépasser 30 % du montant HT des travaux. Les crédits seront affectés sur le programme P223 CTS/Env 06 AP CTS « Action cœur de ville et bourgs centres »/ Nat « 9640-204/204142/633 ID Subvention équipements aux communes et structures intercommunales-Bâtiment et installations socio-éducatif et de loisirs ».

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Alde HARMAND.

### **N° 2021-307 - Convention de mandat de gestion administrative et financière du Fonds de Solidarité Logement avec le Centre d'amélioration du logement - SOLiHA**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la convention de mandat pour la gestion administrative et financière du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du Fonds Départemental d'Aides aux Accédants à la Propriété (FDAP) avec le Centre d'Amélioration du Logement - Solidaire pour l'Habitat (CAL-SOLiHA),
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que la rémunération du CAL-SOLiHA sera imputée sur le P441 FSL - E09 - EPF FSL - 0009 - Fonds de Solidarité pour le Logement - frais de gestion.

### **N° 2021-308 - Fonds Solidarité Logement : convention avec les associations Accueil et Réinsertion Sociale et INES insertion Zola et Lothar pour la mise en place d'une prestation de monitorat technique sur le territoire de Lunéville**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve les deux conventions avec l'association Accueil et Réinsertion Sociale et INES insertion présentées en annexe,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département,
- précise que les subventions seront versées par le Centre d'Amélioration du Logement Solidaire pour l'Habitat.

### **N° 2021-309 - Aides à la pierre : Liste des opérations de logements locatifs publics proposées à l'agrément en 2021**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- valide la liste des opérations en listes principale et complémentaire qui pourront donner lieu à décision d'agrément par le Département en 2021,
- valide la liste des opérations à soutenir à l'aide de la dotation complémentaire « plan de relance » de l'Etat,
- valide l'octroi d'un montant de subvention de 6 657 € pour les logements financés par un prêt PLAI agréés en 2021 sur les crédits des aides à la pierre délégués par l'Etat,
- approuve l'insertion dans la convention de délégation de compétence signée avec l'Etat d'un article permettant d'autoriser les bailleurs à déroger aux plafonds de ressources dans les conditions du code de la construction et de l'habitation.

### **N° 2021-310 - Actualisation de la charte ' Bien vieillir à domicile ' (BVAD)**

Rapporteur : M. Pierre BAUMANN  
Vu l'avis de la commission Aménagement,  
Vu le rapport soumis à son examen,



Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,  
- approuve la charte 2021 « Bien vieillir à domicile » (BVAD) présentée en annexe,  
- autorise sa présidente à signer la présente charte au nom du Département.

### **N° 2021-311 - Nouveau dispositif - subventions biodiversité, continuités écologiques et circulations douces**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND  
Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,  
- attribue les subventions telles que proposées dans les tableaux présentés en annexe,  
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P251 Biodiversité Paysages,

#### **En investissement enveloppe E35 AP ENS 2021 subventions biodiversité paysages, opérations territoriales O054 à O058 et Part départementale O060 :**

Sur les natures comptables :

- 204142 pour un montant de	347 057 €
- 204141-738 pour un montant de	48 623 €
- 20421 pour un montant de	127 654 €
- 2041782-738 pour un montant de	40 014 €

#### **En fonctionnement enveloppe E34 AE ENS 2021 subventions biodiversité paysages, opérations territoriales O054 à O058 et Part départementale O060 :**

Sur les natures comptables :

- 65734-738 pour un montant de	113 289 €
- 6574-738 pour un montant de	65 248 €
- 65737-738 pour un montant de	5 400 €.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Mathieu KLEIN.

### **N° 2021-312 - Plantations - Aménagements d'intérêts écologiques et paysagers sur les emprises communales**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND  
Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,  
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Laloef,  
- autorise sa présidente à signer la convention au nom du Département.

### **N° 2021-313 - Agro-écologie - Réseau de Fermes Ambassadrices de la Biodiversité**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND  
Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité,**

- approuve les conventions d'engagement tripartite et durable des agriculteurs, de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et du Département au réseau des Fermes Ambassadrices de la Biodiversité, présentées en annexe,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

#### **N° 2021-314 - Partenariat avec l'Université de Lorraine - École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- valide le projet de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, l'Université de Lorraine et l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy (ENSAIA) dans les conditions décrites dans le présent rapport,
- approuve la convention à intervenir entre les parties telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

#### **N° 2021-315 - Partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Études et Chantiers Engagement Civique**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- valide le projet de partenariat entre le Département et l'Association Études et Chantiers Engagement Civique dans les conditions décrites dans le présent rapport,
- approuve la convention à intervenir entre les parties telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

#### **N° 2021-316 - Partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Société Lorraine d'Astronomie pour l'organisation d'animations pédagogiques en relation avec la Cité des paysages**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND

Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- attribue une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à la Société Lorraine d'Astronomie pour l'année 2021,
- approuve le projet de partenariat entre le Département et la Société Lorraine d'Astronomie dans les conditions décrites dans le présent rapport,
- approuve les termes de la convention à intervenir présentée en annexe,

- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P258 - Opération O001 - Enveloppe E02 - Chapitre 65 - Article 6574.738.

**N° 2021-317 - Partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association "Orient'Arts" pour l'organisation du festival "Les étoiles de Sion" à la Cité des paysages**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND  
Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- attribue à l'Association « Orient'Arts » une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € pour l'exercice 2021,
- approuve la convention de partenariat à passer entre le Département et l'Association présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P258 - Opération O001 - Enveloppe E02 - Chapitre 65 - Article 6574.738.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**N° 2021-318 - Adhésion à l'association "des Hommes et des Arbres"**

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT-NORMAND  
Vu l'avis de la commission Agriculture et Environnement,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- adhère à l'association « des hommes et des arbres, les racines de demain, pour une cotisation de 1 500 € annuelle,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O60 PART DEPARTEMENTALE, nature analytique 6281-738 cotisations.

**Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

## **N° 2021-319 - Modification du règlement relatif au Fonds Territorial Insertion (FTI)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- adopte la modification du règlement relatif au Fonds Territorial Insertion suivante :

II. Favoriser la participation des allocataires dans la déclinaison de la politique publique d'insertion

Participation des allocataires aux démarches participatives.

Dédommagement / indemnisation.

Situations particulières :

- En période de crise sanitaire liée au Covid-19, pour les réunions se déroulant en visioconférence et de fait depuis le domicile de l'allocataire du RSA, c'est la feuille émargée par le professionnel qui anime l'EC RSA qui vaut justificatif pour le versement d'une indemnité forfaitaire de 15 € par demi-journée de visioconférence.

Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

## **N° 2021-320 - Soutien aux structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- prend acte des participations présentées dans le présent rapport à savoir une aide départementale totale qui s'élève à **1 150 500 €** au bénéfice de 36 structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), répartie comme suit sur chacun des 6 territoires :

### **TERRITOIRE GRAND NANCY : 534 200 €**

- Action Sauvoy pour son action « Plate-forme multi supports : bâtiment – restauration - blanchisserie » pour un montant de 81 600 €,
- Arélia pour son action « Un SAS adapté pour réussir son entrée dans un parcours vers une insertion durable » pour un montant de 20 400 €,
- ARS pour son chantier d'insertion « Débarras, déménagement à caractère social - 2D » pour un montant de 20 400 €,

- ARS pour son chantier d'insertion « Maintenance et réparations locatives » pour un montant de 13 600 €,
- Banque Alimentaire de Nancy pour son chantier d'insertion « Aide et accompagnement aux plus démunis par le biais de la lutte contre le gaspillage alimentaire » pour un montant de 10 200 €,
- Conduite Vers l'Emploi pour son chantier d'insertion « Centrale d'information sur la mobilité – transport à la demande – accompagnement au permis B » pour un montant de 23 800 €,
- Croix-Rouge Insertion – ADLIS pour son chantier d'insertion « Gestion des parcs relais de la métropole du Grand Nancy » pour un montant de 0 €,
- Les Ecollecteurs pour son chantier d'insertion « Collecte de déchets (papier, carton) » pour un montant de 6 800 €,
- Ecoval pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 35 000 €,
- L'Escabelle pour son chantier d'insertion « Restauration traditionnelle » pour un montant de 6 800 €,
- FR'2i Intérim pour son action « Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion » pour un montant de 12 000 €,
- Garage Solidaire de Lorraine pour son chantier d'insertion « Mobilité - atelier réparation véhicules » pour un montant de 17 000 €,
- Id'ées Intérim C pour son action « Mise à l'emploi en intérim d'insertion de bénéficiaires du RSA » pour un montant de 18 000 €,
- Infosel pour son chantier d'insertion « Maintenance d'ordinateurs – ateliers informatiques » pour un montant de 20 400 €,
- Lortie pour son chantier d'insertion « Maraîchage et espaces verts » pour un montant de 54 400 €,
- Rebond pour son chantier d'insertion « Service à la personne » pour un montant de 34 000 €,
- Réciprocité pour son chantier d'insertion « Services urbains de proximité et de médiation sociale » pour un montant de 78 200 €,
- Régie de Quartier Laxou-Provinces pour son action « Propreté – espaces verts – maraîchage – second-œuvre du bâtiment » pour un montant de 51 000 €,
- Tricot Couture Service pour son chantier d'insertion « Couture – retouches et isolation thermique » pour un montant de 30 600 €.

### **TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS : 164 600 €**

- Croix-Rouge Insertion ADLIS pour son chantier d'insertion « ACI Professionnalisant du château de Lunéville » pour un montant de 23 800 €,
- Croix-Rouge Insertion ADLIS pour son chantier d'insertion « ACI Métiers liés à l'environnement – espaces verts et collecte de papiers » pour un montant de 34 000 €,

- Emmaüs pour son chantier d'insertion « Tri et valorisation textile - magasin de vente » pour un montant de 10 200 €,
- Fr'2i Intérim pour son action « Accompagner des bénéficiaires du RSA et favoriser leur embauche sous contrat de travail temporaire » pour un montant de 15 000 €,
- Ines Insertion Zola et Lothar pour son chantier d'insertion « Maraîchage – bâtiment second œuvre – propreté » pour un montant de 54 400 €,
- Ines Sois Mobile pour son chantier d'insertion « Mobilité – réparations automobiles – transport à la demande » pour un montant de 6 800 €,
- SOLEFOR pour son chantier d'insertion « Bâtiment – second œuvre » pour un montant de 20 400 €.

#### **TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE : 115 600 €**

- ALPA pour son chantier d'insertion « Production dans les domaines de l'apiculture, arboriculture et aviculture » pour un montant de 6 800 €,
- APIC pour son chantier d'insertion « Espaces verts – second œuvre du bâtiment – blanchisserie - mobilité » pour un montant de 30 600 €,
- Atelier du Savoir Fer pour son chantier d'insertion « Espaces verts – entretien bâtiment - appui aux manifestations locales » pour un montant de 13 600 €,
- Fraternité Sud Lorraine pour son chantier d'insertion « Maraîchage – espaces verts – réparation de palettes » pour un montant de 64 600 €.

#### **TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE : 110 000 €**

- Cultures et Partages pour ses chantiers d'insertion « Espaces verts – atelier de création de vêtements » pour un montant de 25 000 €,
- Solidarités Nationales et Internationales pour ses chantiers d'insertion « Jardins de la solidarité, Fripouille, Solidarité meubles, ménage, services, petits travaux et finitions » pour un montant de 85 000 €.

#### **TERRITOIRE DE BRIEY : 109 300 €**

- Aide Intérim pour son action « Appui social et professionnel spécifique au sein d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) » pour un montant de 9 000 €,
- AMIE pour son chantier d'insertion « Gestion des déchets de chantiers du bâtiment » pour un montant de 13 600 €,
- Patch pour son chantier d'insertion « Ressourcerie - salle de vente » pour un montant de 25 500 €,
- Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 40 800 €,
- Ville Plurielle pour son chantier d'insertion « Epicerie sociale – service à la personne » pour un

montant de 20 400 €.

➤  
**TERRITOIRE DE LONGWY : 116 800 € (+55 150 €)**

- AICO pour chantier d'insertion « Bâtiment – espaces verts » pour un montant de 13 600 €,
  - AIPH pour son action « Accompagnement dans l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA » pour un montant de 25 000 €,
  - Régie de Quartier Mont-St-Martin pour son chantier d'insertion « Participation des habitants à la gestion urbaine (politique de la ville) » pour un montant de 44 200 €,
  - Trans'Boulot pour son chantier d'insertion « Mobilité solidaire » pour un montant de 34 000 €,
  - Trans'Boulot pour son action « STAEP » pour un montant de 55 150 €, (via les crédits de la politique publique DISAS – Enfance Famille (ASE)).
- autorise la passation des conventions à intervenir avec ces SIAE,
  - autorise sa présidente à signer lesdites conventions au nom du Département,
  - précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme P412 - opération O024 - enveloppe E21, hormis l'action STAEP portée par l'association Trans'Boulot qui sera prélevée à hauteur de 55 150 € sur les crédits de la politique publique DISAS - Enfance et Famille (ASE) sur le chapitre 017 – article 6245 sous fonction 51 - programme P462 - opération O005 – enveloppe E05.

**N° 2021-321 - Conventionnement 2021 avec les opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON  
Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde une participation financière maximale de 18 000 € à ARELIA pour son action départementale 2021 « Groupe solidaire Actif » en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-cadre départementale adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017,
- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 – article 6568 sous fonction 564 – programme P412 – opération O025 – enveloppe E22.

**N° 2021-322 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON  
Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde les participations financières d'un montant total de **47 435,04 €** se répartissant comme

suit :

- 6 805,04 € au GRETA LORRAINE NORD pour son action « Atelier français langue étrangère (FLE) » en lien avec le territoire de Briey,
  - 40 630 € à ARELIA pour son action « ALTER NATIVE » en lien avec les territoires du Lunévillois et du Val de Lorraine ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du Conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée en mai 2020 ;
  - précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le chapitre 017 - programme P412 – opération O025 – enveloppe E22 – article 6568 sous fonction 564.

### **N° 2021-323 - Actions support à l'accompagnement des allocataires du RSA (emploi)**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde les participations financières d'un montant total de **60 450 €** se répartissant comme suit :
  - 450 € à la Cravate Solidaire Metz pour son action « Ateliers coup de pouce » en lien avec le territoire de Briey,
  - 60 000 € à Cap Entreprises pour son action « Médiation à l'emploi' en lien avec le territoire du Val de Lorraine ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017 ;
- précise que les sommes nécessaires seront prélevées sur le programme P412 – opération O024 – chapitre 017 – enveloppe E22 – article 6568 sous fonction 564.

### **N° 2021-324 - Conventonnement avec l'association ESPOIR 54**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- accorde une participation financière maximale de **78 300 €** à ESPOIR 54 pour son action départementale 2021 dont 7 800 € pour de la formation,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée en session du Conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée en mai 2020,
- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 - programme P412 - opération O025 - enveloppe E22 - article 6568 sous fonction 564.

### **N° 2021-325 - Conventonnement avec l'association HANDI 54**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**



- accorde une participation financière maximale de **48 534,95 €** à HANDI 54 pour son action départementale 2021 « Diagnostic santé -orientation professionnelle »,
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-cadre départementale adoptée en session du conseil départemental du 27 mars 2017,
- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme P412 - opération O025 - enveloppe E22.

**N° 2021-326 - Avenant pour l'année 2021 à l'accord-cadre FSE inclusion 2017-2020 entre le Département de Meurthe-et-Moselle, l'association de gestion interPLIE AGIL et les Maisons de l'emploi porteuses des PLIE en Meurthe-et-Moselle**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve l'avenant n°1 à l'accord-cadre FSE inclusion 2017-2020 entre le Département de Meurthe-et-Moselle, l'association de gestion interPLIE AGIL et les maisons de l'emploi porteuses de PLIE en Meurthe-et-Moselle, tel que présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département.

**N° 2021-327 - Démarche expérimentale sur la création d'épiceries solidaires en milieu rural**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- décide de contribuer à la démarche expérimentale relative à la création d'épiceries solidaires en milieu rural sur le département de Meurthe-et-Moselle portée par l'association « Sauvons Les Assos »,
- attribue une subvention de 11 000 € à l'association « Sauvons Les Assos » pour encourager la création de 10 épiceries solidaires,
- approuve les termes de la convention, présentée en annexe, prévoyant expressément que la subvention versée dans le cadre du projet fera l'objet d'un reversement à plusieurs associations locales, mettant en œuvre de manière opérationnelle le projet de création d'épiceries solidaires avec le soutien de l'association « Sauvons Les Assos », conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 112 Pérennisation des activités et des emplois, opération 001 Soutien à l'environnement économique, nature comptable 6574.91 FD Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

**N° 2021-328 - Partenariat 2021-2025 entre Pôle emploi et le Département de Meurthe-et-Moselle pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels et des demandeurs d'emploi allocataires du RSA.**

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

- approuve la convention relative à l'accompagnement des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels et ses annexes, présentées en annexe ;
- approuve la convention de coopération spécifique relative à l'organisation de l'accompagnement des allocataires du RSA et ses annexes, présentées en annexe ;
- approuve la convention relative à l'échange de données à caractère personnel et ses annexes, présentées en annexe ;
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom du Département.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 28

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 18 - Mme Maryse ALTERMATT, M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Patrick BLANCHOT, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Corinne MARCHAL-TARNUS, Mme Sophie MAYEUX, Mme Catherine PAILLARD, M. Eric PENSALFINI, M. Stéphane PIZELLE, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

#### **N° 2021-329 - Soutien du Département au concours ECOTROPHELIA**

Rapporteur : M. Laurent TROGRIC

Vu l'avis de la commission Développement et Insertion,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **adopté à la majorité**,

- accorde une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA) de l'Université de Lorraine dans le cadre de l'organisation du concours ECOTROPHELIA,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 114, opération 004, enveloppe 06, chapitre 65, imputation 6574.91 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 1 - Mme Manuela RIBEIRO.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

#### **N° 2021-332 - Majoration salaire assistants familiaux hors département**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide de verser la majoration de la fonction globale d'accueil pour les assistants familiaux titulaires du diplôme d'Etat et résidents hors département à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

- précise que les crédits seront pris sur le programme 514, nature analytique 64121.51.

### **N° 2021-333 - Renouvellement du contrat collectif de prévoyance des agents - Garantie maintien de salaire**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT  
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide la conclusion d'un contrat collectif de prévoyance avec le groupe VYV, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et pour une durée de 6 ans (avec possibilité de prolongation d'1 an à l'issue),
- décide l'adhésion au contrat prévoyant un taux de cotisation de 0.98% avec application d'une carence de 8 jours dans l'indemnisation du complément de rémunération,
- autorise sa présidente à signer la convention correspondante au nom du Département.

### **N° 2021-334 - Aide du Conseil départemental à un agent de la collectivité au titre du FIPHFP**

Rapporteur : Mme Michèle PILOT  
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- décide, le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP), de l'appareil auditif de Madame S.M. pour un montant de 1 600 €,
- précise que cette dépense sera imputée sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

### **N° 2021-335 - Amicale des conseillers généraux et départementaux de Lorraine - Subvention de fonctionnement 2021**

Rapporteur : M. Christian ARIES  
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 360 euros à l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine au titre de l'exercice 2021,
- approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux de Lorraine telle qu'annexée,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne P515 O0004 6574-021.

#### **Résultat du vote**

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - M. Laurent TROGRIC.

## N° 2021-336 - SPL - XDEMAT - Cession d'actions

Rapporteur : M. Christian ARIES  
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la cession, au prix de 15,50€, d'une action de la SPL X-DEMAT détenue par le Département, à chaque collectivité ou groupement de collectivités de Meurthe-et-Moselle suivantes, en vue de leur entrée au pacte d'actionariat de la société :

Collectivité	Nbre d'actions
Communauté de Communes de Seille Et Grand Couronne	1
Syndicat Mixte Scolaire de Bayon	1
Commune de Romain	1
Commune de Bremoncourt	1
Commune de Froville	1
Commune de Lorey	1
Commune de Goviller	1
Commune de Gerbecourt Et Haplemont	1
Commune de Beuveille	1
Commune de Saint-Boingt	1
Pole Métropolitain Européen du Sillon Lorrain	1
SIVM de l'Esch au Mad	1
Commune de Dampvitoux	1
Commune de Xonville	1
Commune de Morfontaine	1
Commune de Trondes	1
Commune de Hageville	1
Commune de Waville	1
Syndicat Intercommunal du Collège d'Einville au jard	1
SI des Eaux d'ANCERVILLER	1
S.G.O.I du pays de la Vezouze	1

- autorise sa présidente à signer les actes s'y rapportant, au nom du Département,
- autorise sa présidente à émettre les titres de recette correspondants.

## N° 2021-337 - Infrastructure régionale de données géographiques (IDG) DataGrandEst - Proposition de charte et reconduction de la participation du département à la convention de partenariat

Rapporteur : M. Christian ARIES  
Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- prend acte de l'intérêt de participer à la démarche d'IDG Grand Est, dénommée Data Grand Est, dans la suite de Géo Grand Est,
- décide de participer techniquement et financièrement au projet DataGrandEst, pour une durée de sept ans, soit 4 500 € pour l'année 2021 puis 9 000 € maximum par an de 2021 à 2027, les fonds étant prélevés sur le programme 261 ; opération 010 ; enveloppe 16 ; imputation budgétaire 65732.91 Subvention Région,
- approuve les termes de la convention de financement DataGrandEst 2021–2027 et la charte annexées,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

### **N° 2021-338 - Lunéville parc des Bosquets - Titre d'occupation du domaine public au profit de l'office des fêtes**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la mise à disposition de l'espace avoisinant le kiosque du parc des Bosquets du château de Lunéville, au profit de l'office des fêtes de la ville de Lunéville, tous les dimanches du 27 juin au 05 septembre 2021, ainsi que le 14 juillet 2021, moyennant une redevance de 161 €,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-339 - RD 115B - Messein - Cession foncière**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la cession des parcelles cadastrées à Messein, AI n°72, d'une surface de 123 m<sup>2</sup> et AI n°167 de 33 m<sup>2</sup> à la métropole du Grand Nancy, pour un montant de 135 €, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale en date du 16 décembre 2020,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-340 - RD 171 A - Lexy - Cession foncière**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve la cession des parcelles cadastrées à Lexy, ZC n°176, d'une surface de 11 384 m<sup>2</sup> et ZC n°179 de 1 032 m<sup>2</sup> à M. LIODAU, demeurant 6, impasse des Médiocelles à Mexy, pour un montant de 64 000 €, conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale en date du 24 décembre 2020,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-341 - RD 107 - Blénod-lès-Pont-à-Mousson - Régularisation foncière**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve l'acquisition par le Département de Meurthe-et-Moselle sur madame NOTHIGER, demeurant 103 avenue Victor Claude à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, des parcelles cadastrées à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, section AC n°282 (2 m<sup>2</sup>), 283 (16 m<sup>2</sup>), 286 (6 m<sup>2</sup>), 288 (8 m<sup>2</sup>), 293 (22 m<sup>2</sup>), 297 (26 m<sup>2</sup>), 313 (20 m<sup>2</sup>), 317 (19 m<sup>2</sup>) et 328 (82 m<sup>2</sup>) et section AD n°450 (69 m<sup>2</sup>), 449 (79 m<sup>2</sup>), 447 (46 m<sup>2</sup>), 444 (15 m<sup>2</sup>), 436 (51m<sup>2</sup>) et 435 (70 m<sup>2</sup>), pour le prix d'un euro, les frais d'acte étant à la charge du Département,
- décide que lesdites parcelles seront classées en domaine public routier départemental après acquisition,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-342 - RD 974 - Allain - Transfert d'une aire de co-voiturage dans la voirie communautaire**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve le transfert gracieux dans la voirie de la communauté de communes du pays de Colombey et du Sud-Toulois, du délaissé de l'ancienne RD 974 décrit au présent rapport, conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- décide que le transfert sera constaté à la signature du procès-verbal portant déclassement de la voirie départementale et reclassement dans la voirie communautaire,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-343 - Liaison RD400 - A33 - Contournement Ouest de Saint-Nicolas-de-Port - Indemnisation du GFA SAINT-LOUIS**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,  
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité,**

- approuve le versement d'une indemnisation d'un montant total de 31 038,92 €, au profit du GFA SAINT-LOUIS, dont le siège social est sis Ferme Saint-Louis à Varangéville (54110), suite au transfert de propriété au Département des parcelles cadastrées Z238 et Z249 à Saint-Nicolas-de-Port, d'une surface totale de 42 246 m<sup>2</sup>, intervenu le 11 juin 2019 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-344 - Liaison RD400 - A33 - Contournement Ouest de Saint-Nicolas-de-Port - Indemnisation des consorts MAIRE**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve le versement de l'indemnité de 273,97 € pour la parcelle Z245 à Saint-Nicolas-de-Port à répartir entre monsieur Julien MAIRE, nu-proprétaire demeurant 31 route de Ville-en-Vermois à Saint-Nicolas-de-Port (54210) et l'usufruitière madame Régine FORGET épouse MAIRE, demeurant 31 route de Ville-en-Vermois à Saint-Nicolas-de-Port (54210),
- approuve le versement de l'indemnité de 502,20 € pour la parcelle Z247 à Saint-Nicolas-de-Port à répartir entre la nue-proprétaire, madame Aurélie MAIRE épouse BRUNET demeurant 6 rue de Rogéville à Rosières-en-Haye (54385) et l'usufruitière madame Régine FORGET épouse MAIRE, demeurant 31 route de Ville-en-Vermois à Saint-Nicolas-de-Port (54210),
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-330 - Vente d'un bien immobilier sur la commune de Jarville-la-Malgrange**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve la vente de la maison située au 44 rue d'Alsace à Jarville-la-Malgrange, cadastrée AB 475, au profit de Monsieur Aaziz BALKHADIR demeurant 33 bis avenue de la Paix à Tomblaine pour un prix de 145 000 euros, les frais de notaire étant à sa charge,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

### **N° 2021-331 - Acquisition foncière pour la reconstruction du centre d'exploitation à Virecourt**

Rapporteur : M. Christian ARIES

Vu l'avis de la commission Finances et Europe,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **à l'unanimité**,

- approuve l'acquisition sur l'indivision JABOT de la parcelle sise à Virecourt, cadastrée section A n° 108, d'une surface de 1288 m<sup>2</sup>, pour un prix de 26 000 €, ceci en vue de la reconstruction du centre d'exploitation de Virecourt,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**- Publication Mensuelle -**

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :**

Mme Claudine SAVEAN  
Directrice Générale des Services Départementaux

**CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :**

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

**RESPONSABLE DE LA REDACTION :**

Mme Linda MAROC-MAXANT  
Responsable du service de l'Assemblée

**IMPRESSION :**

M. Pascal TREIBER  
Imprimerie Départementale  
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

**ABONNEMENTS :**

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 Esplanade Jacques Baudot  
Case Officielle n°900.19  
54035 NANCY CEDEX  
☎ : 03.83.94.54.54